

## Exploitation d'un local Allée des Pins

---

Date de publication : 13/04/2021

La Commune d'Argelès-sur-mer lance un appel à candidatures pour l'exploitation commerciale d'un local de 42 mètres carrés et sa terrasse d'environ 84 mètres carrés pour la restauration rapide à emporter situés Allée des Pins à Argelès-sur-mer.

L'autorisation est délivrée pour chaque saison estivale, la première saison d'exploitation commençant à courir le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Le montant de la redevance pour 2021 s'élèvera à 5000€ (loyer non assujetti à TVA), le choix s'effectuera en fonction du projet d'activités et des références présentées par le candidat.

Le modèle de contrat et les plans d'implantation pourront être consultés en Mairie au service « Commerces ».

Les candidatures devront parvenir en Mairie d'Argelès-sur-Mer avant le 8 Mai 2021.